

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
9 – 2022 / N° 8**

SEANCE du 06 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.11.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

Absents excusés : REBOUL Gregory, VIAL Anne- Claire

Objet : Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 30h/semaine à partir du 1^{er} janvier 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial en raison du surcroît de travail dans la commune.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de 30 heures par semaine, d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2023.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint Technique Territorial : - ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 8

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

- **ACCEPTE** la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 30 heures hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 08.12.2022

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 09.12.2022
Et de la réception en Préfecture le 09.12.2022

Le Maire